

Budget 2026, régulation du supérieur privé, réforme des bourses dans les priorités du bureau de FU

News Tank Éducation & Recherche -
Paris - Actualité n°387459 - Publié le 12/02/2025 à 18:02

Imprimé par Xavier Teissedre - abonné #13929 - le 13/02/2025 à 16:54



Le bureau de France Universités, lors de sa première conférence de presse, le 11/02/2025 - © News Tank

« Cette augmentation à la dernière minute de 200 M€ a été un soulagement et a permis d'éviter le pire. Mais nous ne pouvons pas continuer dans ces conditions, et nous réclamerons en 2026 la compensation, cette fois intégrale, de l'ensemble de ces mesures décidées par l'État et qui ne sont pas financées », déclare [Lamri Adoui](#), président de France Universités, le 12/02/2025, lors d'une audition devant la commission éducation de l'Assemblée nationale.

Il fait référence aux modifications apportées au programme 150 qui finance les universités dans la loi de finances 2025, et qui permettront, pour cette année, de compenser la hausse du CAS (Compte d'affectation spéciale) Pensions. La veille, lors de la première conférence de presse du nouveau bureau, élu le 30/01, il soulignait la continuité de l'action avec le précédent bureau : « Nous étions et nous restons extrêmement revendicatifs sur cette question budgétaire. »

Concernant la revoyure de la LPR (Loi de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030 et portant diverses dispositions relatives à la recherche et à l'enseignement supérieur) que le MESR doit engager dans les prochains mois, Lamri Adoui indique « l'essentiel est avant tout de parvenir à respecter la trajectoire prévue ».

Le nouveau bureau appelle aussi à la poursuite de chantiers engagés par le MESR ces dernières années, notamment par [Sylvie Retailleau](#) :

- La réforme des bourses : « L'aboutissement ne se fera pas en 2025, pour des raisons budgétaires, mais cela ne doit pas empêcher la reprise des discussions pour parvenir à une solution dans les meilleurs délais. »
- La régulation de l'enseignement supérieur privé, pour qu'elle soit « beaucoup plus stricte. Il est crucial de vérifier systématiquement que les arbitrages nécessaires soient pris en temps et en heure pour lutter contre la montée en puissance de certains établissements relativement peu scrupuleux. »

D'autres articles déjà parus évoquent le chantier des libertés académiques, la réaction au moratoire sur les key labs et la formation des enseignants.

La situation budgétaire des universités, et un modèle économique à revoir

« Sur le budget, les universités françaises comprennent parfaitement la nécessité de solidarité nationale à laquelle il faut se plier quand les finances de l'État sont en vraies difficultés, nous n'avons pas de problème à cela et nous l'avons prouvé en de maintes occasions. Depuis 2015, nous avons 50 % d'étudiants supplémentaires, alors même que les dotations de fonctionnement de l'État en euro constant ont systématiquement baissé », indique Lamri Adoui, président de France Universités, lors de son audition à l'Assemblée nationale, le 12/02/2025.

Selon lui, cette situation à laquelle se sont ajoutées les mesures Guerini et l'augmentation du CAS Pensions, non compensées par l'État, ont « mis les universités dans une situation dramatique du point de vue du fonctionnement de nos établissements ».

« La nouvelle version de la loi de finances, bien qu'elle ne règle pas les problèmes de fond, limite la gravité de ce qui était prévu dans la version initiale de fin 2024. Il y aura des établissements en grande difficulté en 2025, mais moins que ce que l'on pouvait imaginer il y a encore quelques semaines. Cela dit, les problèmes de fond persistent, celui du financement des moyens récurrents dont les universités ont besoin pour fonctionner », ajoute [Hélène Boulanger](#), VP de France Universités, le 11/02/2025.

Réforme du CIR et de l'apprentissage

Face à cette situation de « sous-financement chronique », France Universités souhaite apporter « un certain nombre de solutions », ajoute Hélène Boulanger. La première étant une réforme du CIR :

« Le dispositif du CIR, qui représente environ 7 Md€, dont 20 % représentent des frais de montage de dossier, bénéficie principalement aux grands groupes et aux territoires hyper urbains, au détriment des territoires moins urbains et des entreprises de petite taille. Il y a matière à réviser le dispositif, de manière à rendre le service qu'il est supposé rendre : aider des entreprises à soutenir l'investissement des entreprises dans la recherche et le développement. »

Elle regrette par ailleurs que l'évolution récente du CIR « porte atteinte au mécanisme du jeune docteur et vienne contrarier le processus de valorisation du doctorat dans les entreprises ».

Autre piste : les aides à l'apprentissage. « Les crédits sont importants, ils sont vitaux pour les entreprises, et constituent un levier massif pour faire redémarrer l'ascenseur social. Mais ces aides viennent financer des opérateurs qui à notre sens, ne font pas de la formation de qualité. Il est temps de faire le ménage dans les opérateurs de formation et de faire disparaître ceux qui n'équipent pas les étudiants avec les compétences nécessaires. »

En revanche, le bureau de France Universités appelle à « défendre l'idée qu'il ne devrait pas y avoir de coupe budgétaire ciblée spécifiquement sur les diplômes de plus haut niveau, qu'il s'agisse des licences, des masters, ou des diplômes de niveau 6 et 7, qui sont produits grâce à ces expériences. »

Diversifier les ressources, mais sans toucher aux droits d'inscriptions

Interrogé par un député sur la diversification des ressources propres des universités, Lamri Adoui indique que cela recouvre « des financements extrêmement différents : l'argent des collectivités territoriales, de l'apprentissage, des contrats de recherche, des financements européens et aussi, les frais d'inscription. »

« Sur ce sujet, je peux le dire, les présidents et présidentes d'université sont très majoritairement contre leur augmentation. Le Conseil constitutionnel s'est prononcé sur la question, pour dire que les études en France devaient rester à un prix extrêmement modique. »

« C'est la valeur universitaire qui doit faire en sorte que, quel que soit le revenu des parents, des étudiants puissent avoir un accès libre à l'enseignement supérieur. Il nous semble difficile aujourd'hui de transférer la charge qui revient à l'État, vers les familles et les étudiants. »

« Cela veut dire qu'il faut qu'on joue sur les autres leviers et en particulier sur le financement de l'apprentissage, de la formation continue sur lequel nous avons parfois des mastodontes face à nous. Mais il faut aussi que l'on continue de discuter avec l'État parce que cela reste un service public. »

Selon [Jean-François Huchet](#), VP de France Universités, « les universités se sont tout de même emparées ces dernières années, très largement de cette question des ressources propres. Il existe ainsi aujourd'hui 56 fondations de type universitaire. »

Entre neutralité et liberté d'expression, les universités « sur une ligne de crête »

Interrogé par plusieurs députés sur « les débats empêchés » dans des universités ces derniers mois, Lamri Adoui réagit vivement : « Je ne peux pas laisser dire que les universités seraient des zones de non-droit. Nous avons à la fois un principe de neutralité qui fait que nous ne sommes pas là pour organiser des meetings politiques. Nous sommes aussi là pour respecter la liberté d'expression et donc, le débat contradictoire ».

« À chaque fois que le débat contradictoire s'organise de façon sereine, il y a absolument aucun problème. Après, il y a des décisions de tribunaux administratifs parfois contraires d'un endroit à l'autre sur l'autorisation ou pas d'un certain nombre de manifestations. Nous sommes sur cette ligne de crête, où nous ne voulons pas être instrumentalisés. »

Jean-François Huchet ajoute : « Nous avons toujours dénoncé à France Universités la montée des menaces qui tendent à faire interdire des conférences ou des séminaires, sous la pression de différents groupuscules qui n'ont aucun lien avec les institutions. La recherche n'est pas responsable des maux de la société, elle les analyse et nous faisons notre travail tous les jours sur ce plan en organisant des conférences scientifiques. »

À propos des blocages, Lamri Adoui dit les condamner : « La liberté d'expression, c'est le droit de manifester, c'est le droit de grève, c'est la liberté de circuler et de faire circuler des idées, c'est tout à fait normal. Il y a le droit de débattre. Les blocages sont tout l'inverse, c'est la fermeture, la censure ».

Vie étudiante : une mission à ajouter pour les universités

« Les universités sont les seules institutions aujourd'hui à avoir tout le pan de l'expérience étudiante, depuis les questions d'orientation, jusqu'à l'enjeu de l'insertion professionnelle, mais aussi ceux de santé étudiante, du sport, de la culture », indique Lamri Adoui aux députés.

« De façon curieuse, la question de la vie étudiante n'est pas inscrite dans le code de l'éducation comme l'une des missions des universités françaises. Ce qui veut dire que, au-delà de points regardés un peu séparément, cela manque de notre point de vue d'une stratégie globale autour de la question de la vie étudiante, et il nous semble important qu'une modification soit faite du code de l'éducation. »

Cette proposition est issue d'un groupe de travail piloté par Lamri Adoui sous le précédent bureau de France Universités, et dont les conclusions ont été publiées le 10/02, comme l'indiquait News Tank, le 11/02.

Une proposition qui « va évidemment de pair avec des questions de moyens qui doivent nous être transférées de manière à exercer au mieux cette mission ».

Appel à poursuivre la réforme des bourses

Alors que l'étape systémique de la réforme des bourses sur critères sociaux, annoncée par Sylvie Retailleau pour 2025, mais qui n'a pas abouti, la conférence « appelle de ses vœux » à reprendre le travail.

Une réforme basée sur « le principe de la solidarité à la source », et avec « éventuellement une sorte de modèle de guichet unique », précise Lamri Adoui, lors de ses deux prises de parole.

« Ce que nous souhaitons surtout, c'est que ces discussions reprennent avec l'ensemble des parties prenantes. La réforme des bourses, qui était paramétrique à l'époque, a permis d'abaisser les seuils et d'éviter certains problèmes. Cependant, l'impact de l'alternance a réduit le nombre d'étudiants bénéficiaires des bourses, et il est nécessaire de faire un bilan. »

L'objectif est de « garantir que les étudiants les plus précaires puissent étudier dans de bonnes conditions, sans avoir à cumuler des petits jobs sous de mauvaises conditions pour joindre les deux bouts ».

Réflexion sur les contrats étudiants

Ce travail doit aussi s'articuler avec une réflexion sur l'emploi étudiant, indique-t-il aux députés. « Lorsqu'un étudiant travaille 10 h par semaine sur des missions proches de son campus et de son environnement, c'est plutôt un facteur de réussite. À l'inverse, des emplois salariés de plus de 15 h, totalement orthogonaux aux formations de l'étudiant, deviennent un facteur extrêmement défavorisant. »

Santé mentale : « un saut qualitatif » dans la prise en charge par les universités

Interrogé en commission à l'AN sur la santé mentale des étudiants, le président de France Universités estime qu'il y a eu « un saut qualitatif dans la prise en charge, depuis la fin de l'épisode Covid avec un accompagnement financier d'un certain nombre de partenaires, dont l'État ». Il y voit un effet de la réforme des services de santé étudiante de mars 2023, qui a incité « les universités à globalement faire de très gros efforts sur le recrutement de psychologues et de psychiatres pour essayer d'accompagner la santé mentale ».

« Une régulation beaucoup plus stricte » de l'enseignement privé lucratif

Alors que l'enseignement supérieur privé lucratif regroupe aujourd'hui plus de 20 % des étudiants selon France Universités, Lamri Adoui appelle de ses vœux « à une bien meilleure régulation de ce système, afin d'avoir une vue plus claire sur les enjeux d'orientation, d'insertion, et de qualité de l'offre de formation ».

« Trop de dérégulation a été tolérée et nous demandons à ce qu'un certain nombre de choses soient vérifiées en amont sur l'obtention des visas, des grades, des labels, sur la qualité de l'enseignement, sur la question même du financement de ces écoles qui bénéficient parfois énormément d'argent public, au moins par le biais de l'alternance. On appelle vraiment à un grand débat sur cette question », dit-il.

Et d'ajouter lors de la conférence de presse : « Il n'y a pas opposition entre public et privé, mais il est nécessaire d'intensifier la régulation du privé lucratif. Philippe Baptiste a indiqué vouloir reprendre ce travail. Il a d'ailleurs exclu une quinzaine de formations de Parcoursup, ce qui est bien, mais il faut aller plus loin. Je ne sais pas s'il faut donner un label, mais il y a un meilleur contrôle à faire ».

Acte 2 de l'autonomie : « Pas dans n'importe quelles conditions »

Concernant le chantier de l'acte 2 de l'autonomie qui avait été ouvert par Sylvie Retailleau en mars 2024, le bureau de France Universités n'en fait pas une priorité. « On peut voir l'autonomie comme un enjeu d'agilité, pour passer à un système de confiance a priori et contrôle a posteriori. Dans la situation actuelle, ce n'est pas la priorité, c'est plus un moyen pour traiter des enjeux politiques qu'un enjeu à part entière », indique Hélène Boulanger.

Si le sujet revient, « il faudra une grande discussion, d'autant qu'elle est souvent prise sur les enjeux RH qui sont des sujets délicats, sur la recherche aussi. Nous sommes prêts à discuter de l'autonomie, mais pas dans n'importe quelles conditions. Des établissements veulent se saisir des possibilités d'expérimentations, ce qui est leur choix, mais avant une généralisation, il faudra discuter », ajoute Lamri Adoui.

Fonctionnement : vers un bureau élargi aux présidents des conseils

Questionné par News Tank, le 11/02, sur le mode de fonctionnement du nouveau bureau, Lamri Adoui indique qu'il réside dans « une réelle volonté de travail collectif. »

« Le bureau fonctionne de manière élargie, incluant les présidents et présidentes des trois conseils (formation, recherche, moyens et personnels). Nous souhaitons également apporter des changements sur la dimension internationale, qui est essentielle pour l'ensemble des établissements. La présidence de cette commission pourrait rejoindre rapidement le bureau élargi. »

Il ajoute qu'il y aura une « répartition des tâches, entre présidents, afin que chaque dossier soit suivi par un référent capable d'assurer la liaison entre les informations transmises par le ministère et le travail effectué sur le terrain par les présidents des universités ».

Par ailleurs, sur le travail avec les autres conférences de l'ESR, il dit estimer « important de partager nos positionnements avec elles, afin de peser de manière significative dans les orientations du débat public et dans les projets ministériels. »

Jean-François Huchet souligne le « soutien » de l'équipe permanente de France Universités, « essentiel alors que les membres élus continuent à assurer en parallèle la présidence de leurs établissements ».



France Universités

Catégorie : Associations, réseaux

Général

Date de création	1971
Statut	Association loi 1901 reconnue d'utilité publique
Missions et objectifs	<ul style="list-style-type: none">• Force de proposition et de négociation auprès des pouvoirs publics, des différents réseaux de l'enseignement supérieur et de la recherche, des partenaires économiques et sociaux et des institutions nationales et internationales.• Soutien aux présidents dans leurs nouvelles missions.• Promotion de l'Université française et de ses valeurs en France et à l'étranger.
Membres	Une centaine de membres votants (présidents d'université, directeurs d'écoles normales supérieures, d'INP, d'INSA, administrateurs généraux) et des membres associés.
Présidence	Bureau élu en janvier 2025 composé de : Président : Lamri Adoui (Université de Caen Normandie) Vice-présidents : <ul style="list-style-type: none">• Hélène Boulanger (Université de Lorraine)• Jean-François Huchet (Inalco)

Chiffres clés

Personnels	<ul style="list-style-type: none">• Une équipe permanente : 27 personnes.• Des conseillers et consultants : 7 personnes.
------------	---

Fiche n° 1765, créée le 05/05/2014 à 12:19 - Màj le 12/02/2025 à 15:02